

La rue Saint-Denis maudit ses terrasses

EN SE redressant légèrement, la jeune femme d'une quarantaine d'années saisit le micro, puis s'éclaircit la voix pour que son discours soit énoncé parfaitement. Car ce qu'elle s'apprêtait à dire hier soir, devant une trentaine d'habitants du bas de la rue Saint-Denis (1^{er}) rassemblés pour discuter du problème des terrasses, elle y pense chaque jour. Et spécialement la nuit.

« Les commerçants installés en bas de chez moi me pourrissent la vie, déclame t-elle. Il y a des cris sous mes fenêtres tous les soirs jusqu'à 5 heures du matin. Puis le bruit reprend à 6 heures avec l'ouverture des sandwicheries. Que puis-je faire ? Et que pouvez vous faire pour que les terrasses cessent de polluer notre quotidien ? » demande t-elle en s'adressant au maire du 1^{er}, Jean-François Legaret (UMP), à l'initiative de la réunion, ainsi qu'au représentant du commissariat de police du 1^{er} assis à ses côtés.

Pas de solutions miracles

Des questions qui ont déjà provoqué de vifs débats entre la mairie du II^e arrondissement et les commerçants de la rue Montorgeuil au printemps dernier. Mais les habitants de la rue Saint-Denis, comme leurs voisins, n'ont pas trouvé de solutions miracles pour que nuisances sonores et débordements des terrasses sur les trottoirs cessent. « Je pense que la police devrait tout simplement commencer par faire son travail tous les soirs, lance Gille Pourbaix, de l'association de riverains



RUE SAINT-DENIS (1^{er}), HIER. Des habitants de la rue ont été reçus par le maire du 1^{er} arrondissement hier. Ils se sont plaints des nuisances sonores provoquées par les terrasses des cafés et des sandwicheries. (LP/V.L.)

Accomplir. Si elle verbalisait tous les soirs les terrasses illégales, peut-être y aurait-il du changement ? » Mais aussitôt, la révélation du montant de l'amende à l'assemblée — 38 € — provoque des rires. « De toute façon, nous ne pouvons pas être là en permanence », déplore le représentant du commissariat du 1^{er}.

« L'installation d'une barrière fermant la rue est une autre solution,

enchaine un habitant d'une cinquantaine d'années. Ainsi, la zone serait véritablement piétonne. Et même si les terrasses sont sur les trottoirs, les piétons iront sur la chaussée. » Le seul commerçant présent — dont la terrasse ne semble déranger personne — acquiesce.

Idée de Jean-François Legaret : faire évoluer la réglementation, « trop compliquée et qui ne permet pas de

fermer des établissements sans de longues procédures judiciaires ».

Mais changer la loi prend du temps... C'est donc plutôt une nouvelle réunion d'ici la fin de l'année que promet le maire. Non pas pour soulager les habitants de rancœurs trop longtemps accumulés, mais pour décider définitivement du nouvel aménagement de la rue.

VIOLETTE LAZARD